



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA  
RÉGION NOUVELLE-  
AQUITAINE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°R75-2017-107

PUBLIÉ LE 2 AOÛT 2017

# Sommaire

## **DIRECTION INTERREGIONALE DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS DE BORDEAUX**

R75-2017-08-01-010 - Arrêté de subdélégation de signature du directeur interrégional des douanes de Nouvelle-Aquitaine -attributions générales- (1 page)	Page 3
R75-2017-08-01-011 - Arrêté de subdélégation de signature du directeur interrégional des douanes de Nouvelle-Aquitaine -ordonnancement secondaire- (2 pages)	Page 5

DIRECTION INTERREGIONALE DES DOUANES ET  
DROITS INDIRECTS DE BORDEAUX

R75-2017-08-01-010

Arrêté de subdélégation de signature du directeur  
interrégional des douanes de Nouvelle-Aquitaine  
-attributions générales-

ARRETE du - 1 AOUT 2017

---

**Subdélégation de signature  
du directeur interrégional des douanes de Nouvelle-Aquitaine  
-attributions générales-**

---

Le directeur interrégional des douanes de Nouvelle-Aquitaine,

vu l'arrêté de délégation de signature de Monsieur le préfet de la Région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes, préfet de la Gironde, du 28 janvier 2016, relatif à la gestion et à l'organisation courante de la direction interrégionale des douanes de Bordeaux,

Arrête

**ARTICLE 1 :** la délégation de signature est donnée pour tout document permettant d'accomplir les actes de gestion et d'organisation courante de la direction interrégionale des douanes de Nouvelle-Aquitaine à :

- M. Nicolas MORISCO, DSD1, chef du Pôle Performance, Pilotage et Contrôle Interne
- Mme Valérie MAGGIONI, DSD2, chef du Pôle GRH
- Mme Agnès HAUG, CSC2, chef du Pôle Logistique et Informatique
- M. Jean-Michel ASCIACH, inspecteur régional de 1ère classe, secrétaire général interrégional
- M. Alain RIVET, inspecteur régional de 2ème classe, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017

**ARTICLE 2** – En cas d'absence ou d'empêchement ma suppléance sera exercée par :

- M. Nicolas MORISCO, DSD1, chef du Pôle Performance, Pilotage et Contrôle Interne

ou en cas d'empêchement du chef du Pôle PPCI par :

- Mme Valérie MAGGIONI, DSD2, chef du Pôle GRH

ou en cas d'empêchement du chef du Pôle GRH par :

- Mme Agnès HAUG, CSC2, chef du Pôle Logistique et Informatique

**ARTICLE 3** – Le présent arrêté abroge l'arrêté du 30 mars 2016 portant subdélégation de signature en matière de gestion et d'organisation courante.

**ARTICLE 4** – Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Nouvelle-Aquitaine.

Fait le - 1 AOUT 2017

L'administrateur général des douanes  
Directeur interrégional des douanes de Nouvelle-Aquitaine



Jean-Roald L'HERMITTE

DIRECTION INTERREGIONALE DES DOUANES ET  
DROITS INDIRECTS DE BORDEAUX

R75-2017-08-01-011

Arrêté de subdélégation de signature du directeur  
interrégional des douanes de Nouvelle-Aquitaine  
-ordonnancement secondaire-

DIRECTION INTERREGIONALE  
DES DOUANES DE BORDEAUX  
1 quai de la douane  
CS 31472  
33064 BORDEAUX CEDEX

ARRETE du - 1 AOUT 2017

---

**Subdélégation de signature du directeur interrégional des douanes  
de Nouvelle-Aquitaine  
- Ordonnancement secondaire-**

---

Le directeur interrégional des douanes de Nouvelle-Aquitaine,

Vu l'arrêté de délégation de signature de Monsieur le préfet de la Région Nouvelle-Aquitaine, préfet de la Gironde, du 6 avril 2017, en matière d'ordonnancement secondaire,

Arrête

**ARTICLE 1 :** la délégation de signature est donnée pour tout document, en matière d'ordonnancement secondaire concernant la direction interrégionale des douanes de Nouvelle-Aquitaine, dans la limite de leurs attributions, à :

- M. Nicolas MORISCO, DSD1, chef du Pôle Performance, Pilotage et Contrôle Interne
- Mme Valérie MAGGIONI, DSD2, chef du Pôle GRH
- Mme Agnès HAUG, CSC2, chef du Pôle Logistique et Informatique
- M. Jean-Michel ASCIACH, inspecteur régional de 1ère classe, secrétaire général interrégional
- M. Vincent CHAVAUDREY, inspecteur régional de 2ème classe, rédacteur
- Mme Laurence CABAU, inspecteur régional de 2ème classe, rédacteur
- Mme Aurélie VAN PETEGHEM, inspecteur, rédacteur
- Mme Camille MONGE, inspecteur, rédacteur
- Mme Marie-Paule BRUCHOU, contrôleur principal, rédacteur
- Mme Cécile RIVIERRE, contrôleur 1ère classe, rédacteur
- Mme Laure OUKACI, contrôleur 1ère classe, rédacteur

La signature de ces agents est accréditée auprès du Directeur Régional des Finances Publiques de la région Nouvelle-Aquitaine.

**ARTICLE 2** – En cas d'absence ou d'empêchement ma suppléance sera exercée par :

– M. Nicolas MORISCO, DSD1, chef du Pôle Performance, Pilotage et Contrôle Interne

ou en cas d'empêchement du chef du Pôle PPCI par :

– Mme Valérie MAGGIONI, DSD2, chef du Pôle GRH

ou en cas d'empêchement du chef du Pôle GRH par :

– Mme Agnès HAUG, CSC2, chef du Pôle Logistique et Informatique

**ARTICLE 3** – Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Nouvelle-Aquitaine.

Fait le **- 1 AOUT 2017**

L'administrateur général des douanes  
Directeur interrégional des douanes de Nouvelle-Aquitaine



Jean-Roald L'HERMITTE